CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Comment procéder ?

- Je me connecte sur **https://ants.gouv.fr/**
- Je m'identifie sur **FranceConnect** ou je crée un compte
- Je complète le formulaire en ligne
- Je note mon numéro de pré-demande ou j'imprime le récapitulatif
- Je prends rendez-vous en mairie depuis **ANTS** ou en appelant

Le jour de mon rendez-vous :

Je dois apporter :

- Le récapitulatif de pré-demande imprimé
- 1 photo
- Les pièces justificatives demandées lors de ma pré-demande en ligne

Quelle photo fournir ?

La photo d'identité doit avoir été prise il y a moins de 6 mois et être ressemblante.
La photo doit être prise par un professionnel habilité ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.





INFOS PRATIQUES

Quel est le coût d'une carte d'identité ?

1ère demande / renouvellement : **gratuit**
En cas de perte ou de vol : **25 €***

Quelle est la durée de validité d'une carte d'identité ?

La durée de validité de la carte d'identité est de **10 ans**.

Si la personne devient majeure avant la date d'expiration, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle demande de carte.

Quel est le coût d'un passeport ?

Personne majeure : **86 €***
Personne mineure (entre 15 et 17 ans) : **42 €***
Personne mineure (moins de 15 ans): **17 €***

*Coût du timbre fiscal

Quelle est la durée de validité d'un passeport ?

Passeport délivré à une personne majeure : **10 ans**
Passeport délivré à une personne mineure : **5 ans**

MAIRIE DE VIOLAINES
Place du Général De Gaulle
62138 Violaines
03 20 29 81 29